

Questions Réponses

RDC 182081t-10055

Visite de terrain

N°	Question	Réponse
Pas de question posée lors de la visite de site		

Réunion d'information

N°	Question	Réponse
1	Critère A15 : l'attestation de régularité peut-elle être remplacée par la preuve de paiement ?	Non, seule l'attestation de régularité délivrée par la CNSS sera acceptée pour prouver la régularité (étant donné que les preuves de paiement sont ponctuelles et ne prouvent pas la régularité dans le temps).
2	Critère A16 : L'attestation fiscale doit-elle être de 6 mois ou de 1 an ?	Pour soumissionner, l'attestation fiscale doit dater de moins de 1 an (période allant entre l'édition et la date de dépôt des offres) même si celle ci n'est valable que 6 mois selon la DGI.
3	Critère A17 : Quelle est l'autorité compétente pour établir une déclaration solennelle ?	Toute autorité portant agrémentation et homologation judiciaire.
4	Quel est le délai d'exécution des marchés ?	Voir article 34 des conditions particulières. Le délai d'exécution est de 11 mois.
5	Peut-on proposer une variante à l'offre ?	Non l'offre doit suivre les spécifications techniques et DQE remis. Toutefois l'entreprise peut toujours proposer une proposition alternative dans son dossier (en plus du reste) qui sera regardée mais non évaluée.
6	Le raccordement en eau et en électricité (Regideso et SNEL le cas échéant) est-il à la charge de l'entreprise ?	REGIDESO / SNEL : Le raccordement au réseau REGIDESO et SNEL est prévu dans la partie 'Travaux préliminaires et généraux' de la tranche ferme (n°103 dans le BPU). C'est donc bien à la charge de l'entreprise.
7	Y a-t-il une autre possibilité pour visiter le/les site(s) si on n'a pas pu assister à la visite du 02/11 (Lisala) ou du 04/11 (Gemena) ?	Oui visite du site de Gemena possible le 23/11/22 à 10h (cf addendum publié).
8	Pouvez-vous partager les contacts des associations de briquetiers (fournisseur éventuel de BTCS) ?	Fr Patrick FV : 08 11 45 58 17 (disposent de 2 presses à brique manuelle Testaram dans la Mongala) Les entreprises peuvent se fournir en BTCS auprès de ces associations anciennement appuyées par Enael mais restent responsable des matériaux fournis et de leur qualité.
9	Pourquoi les visites de sites sont-elles obligatoires ?	La visite de site est obligatoire pour permettre à l'entreprise soumissionnaire de bien saisir les complexités du terrain, d'autant plus que le projet de Gemena est un projet comprenant des réhabilitations. Aussi cela permet au soumissionnaire de prendre connaissance du contexte spécifique à la province (contraintes logistiques, marché local, main d'œuvre locale etc.)
10	Quel est le montant de la garantie de soumission et à quoi est ce que ça correspond ?	La garantie de soumission est de 15.000,00 euros. Pour les modalités se référer à l'article 15 des instructions aux soumissionnaires.
11	Comment télécharger le fichier Excel pour le DQE ?	Dans le CSC il y a un lien pour téléchargement du fichier Excel au début du volume 4 (p.204)
12	Comment télécharger les plans ?	Dans le CSC il y a un lien pour téléchargement du dossier de plans au début du volume 5 (p.251)
13	Sachant qu'une seule attestation de participation à la réunion d'information originale a été délivrée pour le marché RDC 1217511-10129 et pour le marché RDC182081T-10055, comment faire pour soumissionner aux deux ?	Si l'entreprise soumet une offre également pour le marché RDC182081T-10055, elle mettra l'original dans le dossier de ce marché RDC182081T-10055 et mettra une copie de l'attestation dans le présent marché (RDC 1217511-10129).

Questions transmises par mail

N°	Question	Réponse
1	Est-il possible d'insérer les briques de terre stabilisée en bloc autobloquant ?	Il est prévu deux types de pose (cf §3.5.3.b du volume 3) : (i) pose alternée avec épaisseur de mur de 29.5cm pour maçonnerie de murs extérieurs (ii) pose pleine avec épaisseur de mur de 14cm pour maçonnerie murs intérieurs. L'usage de blocs autobloquants ne permettrait pas ces deux types de pose. Il est donc demandé à l'entreprise de remettre une offre avec briques conformément aux dimensions reprises dans CSC et BPU. Une variante avec proposition de blocs autobloquants peut être éventuellement proposée dans le dossier, mais l'offre de base doit suivre les spécifications demandées. Remarque : des associations disposant de presses à briques sont également présentes sur place, les contacts ont été partagé dans le PV de réunion d'information (publié sur site)
2	Nous vous prions de bien vouloir nous renseigner si il y a ou pas la TVA appliquée sur le projet Gemena et Lisala ?	Nous vous confirmons que pour les 2 marchés (Gemena et Lisala), Enabel n'applique pas la TVA. Les prix sont HTVA (Hors Taxe sur Valeur Ajoutée).